

Comité Social Territorial

3. Examen des dossiers

3. Régime indemnitaire

CGFP – articles L714-4 à L714-13
Décret 2014-513 DU 20/05/2014

Saisine 7

Collectivité COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANNAIS (CCPH)

Département 78

Agent(s) 31

Objet de la saisine

Mise à jour du RIFSEEP.

Observations

Le projet de délibération prévoit la mise en place du complément indemnitaire.

Avis du CST

Collège des représentants du personnel : Avis défavorable

Pour : 2

Contre : 3

Abstention(s) : 3

Membre(s) ne prenant pas part au vote : 0

Collège des représentants des collectivités : Avis favorable

Pour : 4

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Membre(s) ne prenant pas part au vote : 0

Les membres du CST ont pris connaissance du projet de délibération qui prévoit la mise en place du complément indemnitaire.

Les représentants du personnel ont apprécié l'absence de retenue pour absentéisme.

Ils se sont toutefois interrogés sur le dernier critère de l'évaluation professionnelle conditionnant l'attribution du complément indemnitaire, relevant qu'il pourrait être interprété comme si la surcharge de travail devait être un objectif à atteindre, et qu'il pouvait stigmatiser l'absence pour maladie des autres agents, soulignant que si les critères étaient cotés, la question ne se poserait pas.

Les représentants des collectivités ont rappelé que c'était un critère parmi d'autres, et que la surcharge de travail des agents en cas de maladie de leurs collègues était une réalité dont on pouvait aussi tenir compte.